

---

## Annonce de diverses adresses reçues, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Annonce de diverses adresses reçues, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 267;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21468\\_t1\\_0267\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21468_t1_0267_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[*Le conseil général du district d'Avranches à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (27)

Citoyens Représentants

Nous n'avons pas plutôt connu votre sublime adresse du 18 vendémiaire que nous nous sommes empressés de la faire réimprimer au nombre de deux milles exemplaires pour en faire la distribution à nos concitoyens. Les grands principes qui y sont énergiquement développés, en affermissant les patriotes vertueux, qui trop longtemps ont gemi sous le joug de l'oppression, vont démasquer les intrigants et les fripons qui, flétris dans l'opinion publique, ne pouvaient espérer de ressources que dans les assassinats que leur maître et ses partisans avaient mis à l'ordre du jour. La masse du peuple est pure, elle aime la vertu, la probité, l'humanité et la justice. Une longue habitude du crime peut seule effacer dans l'homme ces sentiments que l'auteur de la nature a profondément gravés dans tous les cœurs; heureusement ils ne sont point affaiblis dans ceux de nos concitoyens, et ils vont se développer avec une nouvelle vigueur, déjà la joie est peinte sur tous les visages, la douce espérance succède au découragement et la confiance au désespoir, que les infames agents de Robespierre avaient répandus dans tous les esprits. Si ces scélérats échappent à la vengeance nationale, ils n'échapperont pas à l'exécration publique. C'est la moindre récompense due à leurs forfaits. La postérité n'en parlera que comme d'un fléau qui aura affligé la France pendant une année entière, et leurs noms ne seront jamais prononcés sans exciter l'indignation et le mépris de ceux qui les entendront.

Qu'il est doux, qu'il est consolant pour les âmes probes et vertueuses de n'avoir point partagé leurs forfaits; qu'il est satisfaisant de n'avoir point trempé dans la proscription de ses malheureux concitoyens.

Continués, Dignes Représentants du peuple français, votre glorieuse carrière. La France entière applaudit à votre humanité et à votre énergie, protégés l'innocence, encouragés la vertu, soyés indulgents envers la faiblesse et l'égarement, mais lancés la foudre sur les têtes criminelles des hommes pervers qui oseraient encore relucquer contre le vœu national. Ce sont les ennemis déclarés du peuple; accoutumés à boire son sang, à s'engraisser de ses sueurs, à dilapider la fortune publique, ils ne consentiront jamais à professer les principes d'humanité et de justice qui conviennent si bien à tous les français. Ne souffrés pas que des patriotes purs et vertueux tombent désormais sous le fer des assassins; faites rechercher soigneusement et livrés à la justice les laches qui ont osé attendre aux jours du représentant du peuple Tallien, ne souffrés pas qu'on avilisse la représentation nationale dans une commune qui a fait tant de sacrifices pour la liberté. Elle est respectée dans tous les départements de la République, elle ne

doit pas être outragée dans la commune quelle a choisie pour tenir ses séances. Pour nous, Représentants, nous le déclarons solennellement, nous ne souffrirons pas quelle le soit impunément dans l'étendue du territoire confié à notre administration. *Périssent les intrigants, périssent les factieux, vive la Convention nationale.* Tel est le cri unanime des administrateurs et des administrés du district d'Avranches; car on ne doit compter pour rien les criailles de quelques factieux qui pourraient regretter encore le règne du tyran.

ZANOGUE, *président*, FRAIN, *agent national*  
et 10 autres signatures.

## 10

**Le comité de surveillance de la commune de Cherbourg [Manche]<sup>a</sup>, la société populaire de Clamecy [Nièvre]<sup>b</sup>, le conseil général de la commune de Châlons [Marne]<sup>c</sup>, la société populaire d'Eblinghem, district d'Hazebrouck [Nord]<sup>d</sup>, les citoyens de la société populaire de la commune de Franciade [ci-devant Saint-Denis, Paris]<sup>e</sup>, le conseil général de la commune de Gournay [Seine-Inférieure]<sup>f</sup>, la société populaire de Moyenvic [Meurthe] (28), le conseil général de la commune de Mans [Sarthe]<sup>g</sup>, la société populaire de Salins-Libre [ci-devant Château-Salins, Meurthe]<sup>h</sup>, le conseil général de la commune de Sedan [Ardennes]<sup>i</sup>, le tribunal du district de Semur [Côte-d'Or]<sup>j</sup>, le conseil général du district de Strasbourg [Bas-Rhin]<sup>k</sup>, les membres du conseil général de la commune de Montagne-sur-Mer [ci-devant Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais]<sup>l</sup>, le tribunal du district de Sedan [Ardennes]<sup>m</sup>, le conseil général de la commune de Semur [Côte-d'Or]<sup>n</sup>, les administrateurs du district d'Évreux [Eure]<sup>o</sup>, la société populaire de Villeneuve-sur-Yonne [Yonne]<sup>p</sup>, la société populaire de Vermenton [Yonne]<sup>q</sup> et les juges du tribunal du district de Tonnerre [Yonne]<sup>r</sup>, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (29).**

a

[*Le comité de surveillance révolutionnaire de Cherbourg à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (30)

(28) C 325, pl. 1407, p. 19. Cette adresse est identique à celle déjà donnée ci-dessus, le 5 brumaire, *Arch. Parlement.*, n° 13.

(29) P.-V., XLVIII, 141-142.

(30) C 323, pl. 1388, p. 28.

(27) C 323, pl. 1388, p. 24.